



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 25 février 2026

PROCÈS-VERBAL N° 25

PRÉSIDENCE	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	32 présents, 8 excusés et 1 absent
MAJORITÉ ABSOLUE	17
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Leah Halpren et Jessica Simhon MM. Christophe Chevalier, Paul Descheemaker, Edouard du Chastel, Didier Joray, José Lereuil et André Strebel
CONSEILLER ABSENT	M. Michael Bumm
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Charlotte Connell, Léia Eljamal Fehr et Sandrine Kilchenmann MM. Anthony Hinder, Denis Krebs et Fabien Joly

1) ASSERMENTATION

À la suite de la démission de M. Vincenzo Ganci, M. Boris Gojanovic prête serment.

Le Président lui souhaite la bienvenue au Conseil communal, sous les applaudissements de l'assemblée.

2) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous : la Secrétaire municipale, le technicien communal et le public. Il passe la parole à Mme Roiné, Secrétaire, qui procède à l'appel.

La majorité est fixée à 17, le quorum est atteint avec 32 Conseillers présents. La séance peut se dérouler.

3) ORDRE DU JOUR

1. Assermentation
2. Appel
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
5. Communications du Bureau

6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
 - ✓ Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - ✓ Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - ✓ Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)
 - ✓ Région de Nyon
8. Préavis municipal N° 59/2025
« Liquidation de la dette Télé-Dôle SA »
Rapports des commissions ad hoc et des finances
 Vote
9. Préavis municipal N° 62/2025
« Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) : demande de crédit supplémentaire »
Rapports des commissions ad hoc et des finances
 Vote
10. Préavis municipal N° 63/2026
« Adoption du Plan d'Affectation communal »
Nomination de la commission
11. Préavis municipal N° 64/2026
« Règlement concernant le personnel communal – adaptation »
Rapport de la commission ad hoc
 Vote
12. Préavis du Bureau du Conseil communal N° 1/2025
« Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 »
Rapport de la commission ad hoc
 Vote
13. Divers et propositions individuelles
14. Extrait des décisions

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal est passé en revue page par page.
 Il ne suscite aucune remarque et est adopté par 28 OUI, 2 ABSTENTIONS.

Le Président remercie son autrice pour la rédaction.

5) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président informe l'assemblée qu'une vingtaine de personnes seront mobilisées lors des votations et élections du 8 mars prochain. Il les remercie d'ores et déjà pour leur engagement.

Il annonce ensuite les modalités des échéances électorales suivantes, à savoir le 2^{ème} tour à la Municipalité et au Conseil communal :

- ✓ Le dépôt des candidatures est fixé au mardi 10 mars 2026, soit 2 jours après le scrutin.
- ✓ Les candidats inscrits simultanément sur les listes de la Municipalité et du Conseil communal devront démissionner immédiatement du Conseil, en cas d'élection à la Municipalité, afin que le nombre de candidats pour le second tour soit correct.

- ✓ La date du second tour est fixée au 29 mars 2026.

Il revient, en outre, sur le fonctionnement des commissions :

- ✓ Selon, d'une part, la loi sur les communes, art 40g d) fonctionnement, point 2 et d'autre part, le règlement du Conseil Communal, art 21, point 2 « les commissions délibèrent à huis clos ».
- ✓ Le huis clos est donc obligatoire et seules les séances en présentiel peuvent permettre de garantir le huis clos.

Il rappelle enfin comment bien tenir le micro.

6) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale, annonce que pour la troisième année consécutive, une matinée d'informations est organisée le samedi 28 mars 2026 de 9h30 à 13h30 à la déchèterie intercommunale. Les Municipaux des trois communes en charge du dicastère des déchets seront présents pour partager un moment d'échanges avec les habitants. À cette occasion, il y aura aussi une vente à prix préférentiel de sacs de compost issus de la récolte porte-à-porte des déchets méthanisables.

Elle poursuit avec l'installation de nouveaux panneaux de signalétique devant chaque benne d'ici les prochaines semaines. Ils contiendront des informations plus précises qui faciliteront les bons gestes de tri des habitants et soutiendront davantage les consignes données par le surveillant aux utilisateurs de la déchèterie intercommunale.

Cela est en effet nécessaire car depuis plusieurs semaines, quelques habitants ne sont pas assez attentifs au tri des déchets ; les dépôts non conformes dans les bennes engendrent des remarques des différentes filières de traitement et des coûts de traitement plus élevés.

Mme Charlotte Connell, Municipale, annonce que l'enquête préalable à l'implantation de l'EMS menée ces dernières semaines s'est bien déroulée et n'a fait l'objet d'aucune opposition. Les démarches se poursuivront avec l'enquête pour le projet final qui sera déposé par les Retraites populaires.

Elle poursuit avec l'agenda chargé des manifestations pour le printemps et l'été à venir, avec :

- ✓ FC Gingins : le loto populaire, le tournoi estival et graines de foot, les 12 et 13 juin, le 90^{ème} anniversaire du club de foot et l'inauguration du Complexe sportif le 20 juin.
- ✓ Gingins Mon village : Semer et planter, la chasse aux œufs, la soirée disco du 2 mai et la fête de la musique le 27 juin.
- ✓ Les 220 ans du domaine du Pontet.
- ✓ La fête régionale de lutte le 4 juillet.

Durant cette période, un événement de grande ampleur se déroulera dans le village pratiquement chaque week-end. Elle remercie toutes les personnes actives qui œuvrent à la préparation de ces événements et juge exceptionnel tout ce qui se passe !

M. Denis Krebs, Municipal, revient sur les différentes demandes à propos de la circulation dans le village auxquelles la Municipalité est très sensible. En ce qui concerne le passage en zone 30 km/h, une société a été mandatée pour étudier ce projet. À l'heure actuelle celui-ci n'est pas bloqué, mais dépend du futur aménagement du cœur du village et de la grande salle.

La Municipalité a tout de même décidé d'agir en plaçant des poteaux sur la route de Chésereux au croisement du Chemin des Toches, en face du « Nid », afin de signaler l'entrée de ce goulet qui arrive sur l'école. Cet aménagement a une incidence non négligeable car le trafic a sensiblement ralenti à cet endroit. La Municipalité entend pérenniser cette solution en remplaçant les potelets provisoires par des installations définitives. Le passage piétons de l'école sera également sécurisé par des panneaux lumineux clignotants activés durant les horaires scolaires.

Une solution provisoire est également à l'étude pour ralentir la circulation à hauteur du virage de La Croix-Blanche

La Municipalité est sensible à ces problèmes de vitesse excessive dans le village de la part de conducteurs irrespectueux.

Mme Charlotte Connell, Municipale, revient sur le repas de soutien du Moulin de Chiblins qui aura lieu le 27 mars à 18h30. Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement à elle ou au greffe pour plus d'informations.

Enfin, **le Syndic** rappelle que l'inauguration du centre sportif aura lieu le 20 juin. Les élus du Conseil Communal seront informés prochainement du programme des festivités.

Le Président donne la parole à qui veut la prendre. En l'absence de questions, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

7) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS

INTERCOMMUNAU

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Jonas Addor, délégué, n'a rien à signaler. La prochaine séance aura lieu le 24 mars durant laquelle les comptes seront soumis à approbation.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Christian Lavanchy, délégué, n'a pas d'informations à communiquer.

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

En l'absence de **M. Michael Bumm, délégué**, **Mme Sandrine Kilchenmann, Municipale**, donne la date de la prochaine séance qui portera sur les comptes, le 25 mars 2026. Elle est en attente du rapport d'activité 2025 afin de pouvoir présenter ce qui s'est passé durant cette année.

Région de Nyon

Cédric Gogerat, délégué, annonce que la prochaine séance se déroulera à 20h00 le 4 mars 2026 à Bursins, avec deux préavis à l'ordre du jour :

- ✓ PR 63-2026 - Participation à la création de la plateforme d'observation du territoire du Grand Genève.
- ✓ PR 64-2026 - Indemnités 2026-2031 des membres du Bureau et des commissions du CI, ainsi que du CoDir.

Les objets annoncés pour la séance du 17 juin 2026 sont les suivants :

- ✓ PR 65-2026 - Comptes 2025.
- ✓ Rapport d'activité 2025 : Rapport de gestion de Région de Nyon de l'année 2025.
- ✓ PR 66-2026-FRM - Demande de crédit pour des courses expérimentales sur les lignes 813, 815, 835 et 836.

À la suite de la préparation de la nouvelle période biennale des transports publics 2027-2028, des améliorations d'offres sont envisagées sur 4 lignes régionales. Un crédit est sollicité au titre du Fonds régional de mobilité pour le financement de courses expérimentales sur, d'une part, les lignes NStCM-TPN 813 et 815 et d'autre part, les lignes Car Postal 835 et 836.

✓ PR 67-2026 - Projet pour le renforcement de l'accessibilité culturelle à l'échelle régionale. Le préavis porte sur un projet novateur de renforcement de l'accessibilité culturelle sur notre territoire. Il prévoit d'organiser la mutualisation de matériel spécialisé et l'accompagnement des institutions culturelles, avec l'implication directe des personnes concernées. Soutenu par le Canton sur trois ans, il permettrait à toutes les structures culturelles d'accéder à des ressources pour l'organisation d'événements accessibles, limitant ainsi les barrières physiques.

- ✓ PR 68-2026 - Convention de soutien financier avec La Garenne.

Le Parc animalier de la Garenne constitue sur le plan touristique le deuxième site le plus visité de la région. C'est aussi un acteur régional clé dans la protection et la conservation de la faune locale, ainsi que dans l'éducation à l'environnement. La mise en place d'une convention pluriannuelle est proposée, afin de soutenir via le Fonds régional d'aide au tourisme, l'exploitation et la maintenance du parc, ainsi que la réalisation d'équipements, d'animations et d'offres touristiques.

✓ PR 69-2026-DISREN - Aménagements modes doux sur la RC11 à Eysins.

La Commune d'Eysins réalise des travaux visant à créer des aménagements pour modes doux sur la RC11 entre le giratoire de Bellossiez et celui de Terrebonne (limite communale de Nyon). Ce projet est inscrit au projet d'agglomération 3 du Grand Genève. Un cofinancement DISREN est sollicité pour la phase de réalisation (phase 4 DISREN) et fait l'objet d'un préavis.

Il termine par quelques informations diverses :

- La location gratuite de luges pour les enfants ainsi que de raquettes pour enfants et adultes pour les usagers des transports publics à destination de Saint-Cergue. Un bon doit être téléchargé à l'avance sur le site de Région de Nyon et présenté avec le titre de transport.
- Élection des sportives et sportifs régionaux 2026, les votes sont ouverts jusqu'au 9 mars.
- Appel à candidature pour la 3^{ème} édition du prix de l'agriculture en transition écologique, dépôt des candidatures jusqu'au 9 mars

À la suite de ces communications, **le Président** demande s'il y a des questions.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande si la prolongation de la ligne 815 jusqu'à Trélex sera à l'ordre du jour. **Le Président** exprime ses doutes.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N°59 /2025

« LIQUIDATION DE LA DETTE TELE-DÔLE SA »

Rapport de la commission ad hoc et Vote

La parole est donnée à **M. Pierre Schaller, Conseiller**, pour la lecture du rapport de majorité puis à **M. Serge Bally, Conseiller**, pour la lecture de son rapport de minorité.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Le Syndic dit avoir été passablement surpris des discussions autour de cette dette, il comprend que c'est un sujet sensible. Mais ce dossier a été traité à maintes reprises, il ne date pas d'hier, et tout le monde sait que cette dette, au fil du temps, n'est plus qu'une ligne comptable dans les livres.

Pour lui, la Commune ne va jamais récupérer cette dette et tout le monde le sait. Ce n'est pas une question de volonté, tout a été essayé, c'est une question de réalité économique.

À un moment donné, un conseiller avait même évoqué l'idée de supprimer purement et simplement cette dette, justement parce qu'il n'y a aucune chance d'en revoir la couleur.

Aujourd'hui, Télé-Dôle SA propose un montant forfaitaire pour solder définitivement la situation. La Municipalité estime que c'est mieux que rien, permettant ainsi de clore un contentieux vieux de 20 ans.

Pour lui, amender le préavis ne changera pas le fond du problème, mais fera juste perdre du temps et de l'énergie à tout le monde pour un résultat connu : Télé-Dôle SA ne pourra pas rembourser sa dette.

Il souhaite également rappeler que le loyer actuel, qui est payé chaque année, a été accepté par ce Conseil en 2022 par 32 voix contre 1. Toute modification pourrait faire l'objet d'un recours auprès de la commission de conciliation en matière de baux à loyer. Ce sont des démarches longues dont l'issue est incertaine. Une nouvelle procédure serait ouverte alors que l'on cherche justement à clore cette histoire.

La Municipalité demande donc au Conseil de se prononcer clairement : refuser les amendements proposés et accepter le préavis ou le refuser.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ernest Fehr, Conseiller, abonde dans le sens du rapport de minorité. Il rappelle qu'en 2022, la Commune a reçu un remboursement de CHF 10'000. À la suite de cet évènement, un abandon partiel de la créance de plus de CHF 75'000 a été comptabilisé conformément à la convention. Toutefois cette opération a été inscrite en perte débiteur sans reprise de la provision constituée auparavant, entraînant une double comptabilisation dans le compte 70 : une première fois en 2021 puis une deuxième fois en 2022. En 2023, lorsque Télé-Dôle SA a arrêté de verser les montants prévus, il aurait fallu revenir à la dette initiale diminuée de CHF 10'000, comme indiqué dans le rapport de minorité. Cette correction n'a pas été effectuée. Ainsi, au lieu de CHF 90'000, la dette figurant au bilan débiteur devrait être de CHF 166'000. Compte tenu de ces manquements comptables, il suggère que la Municipalité retire ce préavis, corrige les écritures nécessaires et soumette dans deux mois un préavis conforme à la réalité comptable.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, demande à la commission qui a rédigé le rapport de majorité d'expliquer comment elle a calculé les montants proposés dans les amendements. Ceux-ci prévoient en effet un montant forfaitaire de CHF 18'000 au lieu des CHF 11'700 qui ont été proposés par Télé-Dôle ainsi qu'une redevance annuelle qui passerait à CHF 2'500, au lieu des CHF 1'800 actuels.

M. Pierre Schaller, Conseiller, explique ne pas avoir fait de calculs savants. Il rappelle que la Commune de Crans présentait une dette comparable à celle de Gingins. Son Conseil communal a accepté un abandon de dette contre un montant forfaitaire et une redevance annuelle. Sur cette base, la commission a effectué une règle de trois en tenant compte de la surface plus importante occupée par Télé-Dôle SA sur le territoire de Gingins.

Il souligne qu'il n'existe pas de conflit au sein des membres de la commission, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires. En revanche, leur rencontre avec Télé-Dôle SA s'est révélée insatisfaisante. Lorsqu'ils ont demandé à consulter les comptes de la société, il leur a simplement été répondu qu'ils étaient consultables sur internet, ce qui a donné l'impression d'une séance mal préparée de la part de Télé-Dôle SA alors même que celle-ci demande l'abandon de la dette. Par ailleurs, lorsque la commission a sollicité des garanties quant au respect des engagements futurs, rappelant que les obligations de la convention précédente n'avaient pas été tenues, aucune explication ni excuse n'a été donnée. Cette attitude a outré la commission.

Contrairement à ce que le Syndic a dit précédemment, il souhaite que les amendements soient acceptés. Il n'est pas contre aller jusqu'à la commission des baux à loyer, sachant que le loyer qui était convenu était dépendant de l'acceptation de la convention, mais la convention n'a pas été respectée.

M. Jonas Addor, Conseiller, demande si on peut réellement déterminer que Télé-Dôle SA est en mauvaise santé financière, uniquement en regardant les comptes. Il semble que, comparé à la situation évoquée il y a deux ans, la situation financière de Télé-Dôle SA s'est nettement améliorée. Dès lors il s'interroge sur les critères utilisés pour évaluer la réelle situation financière de la société. Il note que Télé-Dôle ne présente aucun signe de surendettement, n'est pas en faillite et n'a pas perdu de capital. Dans ce contexte il se demande sur quelles bases il serait pertinent de les aider alors qu'aucune remarque de l'auditeur n'a été faite sur une faillite imminente.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller, informe l'assemblée que, sauf erreur de sa part, Télé-Dôle SA a retrouvé un pseudo équilibre grâce au Canton de Vaud qui a effacé la dette de CHF 2 millions- l'année passée.

M. Charles Geninasca, Conseiller, soutient M. Ernest Fehr, estimant que son analyse est correcte et qu'il ne faut pas couvrir des erreurs comptables, inacceptables. Il propose un report du préavis afin que le correctif nécessaire soit fait.

M. Pierre Schaller, Conseiller, s'étonne qu'il n'y ait pas de rapport de la commission des finances ce soir.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, lui répond qu'il n'y a pas de lien direct, la situation étant complexe. Le montant dû par Télé-Dôle SA n'est pas de CHF 166'000, car CHF 75'000 de bénéfice ont été comptabilisés en 2022. Le montant actuellement dû s'élève ainsi à environ CHF 90'000. Pour mémoire, la commission des finances intervient pour les montants supérieurs à CHF 100'000. Les CHF 75'000 auraient toutefois dû être réintégrés en perte en 2023, lorsque les paiements ont cessé, ce qui, comme expliqué précédemment, n'a pas été fait. Pour **M. Serge Bally, Conseiller**, précise que son rapport minoritaire n'est pas dirigé contre Télé-Dôle SA. Selon lui, le problème ne réside pas dans le montant mais dans le non-respect des engagements. Il se montre sceptique quant aux solutions proposées par le rapport majoritaire et estime que de nouveaux engagements ne seraient probablement pas davantage respectés. Il propose ainsi de maintenir la dette dans les comptes de la Commune, sans engager de nouveaux fonds.

Le Syndic précise deux détails : Le montant inscrit dans les comptes est de CHF 90'000. mais il devrait être plus élevé. Il est exact que la dette de CHF 166'000 aurait dû être réintroduite dans la comptabilité. Cependant, cette opération créerait artificiellement un bénéfice dans les comptes, alors même qu'aucune somme n'est effectivement encaissée.

Il revient sur la proposition de M. Serge Bally, qui suggère de compenser ce montant mais où ? Toutes les dépenses liées à Télé-Dôle transitent exclusivement par les comptes de Région de Nyon. Il est impossible de mélanger les comptes et il n'existe pas de compte direct avec Télé-Dôle SA . Les subsides versés à Télé-Dôle par Région de Nyon proviennent directement des contributions des communes.

En réponse au commentaire de M. Sylvain Liaudat, il est rappelé que le Canton a abandonné une créance de CHF 2 millions et la commune de Crans un montant de CHF 100'000.

La Municipalité maintient qu'elle ne souhaite pas retirer le préavis et laisse le Conseil trancher. Elle s'engage ensuite à effectuer les ajustements nécessaires dans la comptabilité.

M. Pierre Schaller, Conseiller précise que Région de Nyon est actionnaire majoritaire de Télé-Dôle SA à hauteur de 97 %.

Ndlr : environ 93%

M. Ernest Fehr, Conseiller explique que les bénéfices ne concernent pas uniquement l'argent que l'on touche, ce sont aussi des écritures comptables. En 2022, une perte non justifiée de CHF 75'000 a été comptabilisée et il est normal qu'en la corrigeant, un bénéfice soit comptabilisé. La provision qui reprenait l'ensemble de la dette, aurait dû être utilisée à cette époque, cela n'a pas été fait.

Le Syndic confirme que M. Ernest Fehr a raison, mais il souligne également que la Commission des finances ainsi que la fiduciaire n'ont rien vu et que les comptes ont été acceptés en l'état. Il assure de nouveau que le nécessaire sera fait dans les écritures comptables afin qu'elles soient correctes.

M. Sylvain Liaudat, Conseiller, estime que malgré ces considérations techniques qui ne sont pas l'objet du préavis, la dette ne sera jamais récupérée. Selon lui, il faut avancer « poing dans la poche » et remercie le Syndic d'abonder dans le sens de ce qui a été demandé par la commission des finances en matière de correction des comptes.

Le Président referme la discussion.

- Il soumet le 1^{er} amendement de la commission au vote, soit de modifier la conclusion N°1 du préavis : « porter le montant forfaitaire de CHF 11'700 à CHF 18'000 pour solde de tout compte, en règlement définitif de la créance communale ».

Résultat du vote du 1^{er} amendement :

Le 1^{er} amendement est refusé par 14 NON, 9 OUI et 7 ABSTENTIONS.

- Il soumet ensuite le 2^{ème} amendement de la commission au vote, soit modifier la conclusion N°2 « porter le montant de la redevance annuelle de CHF 1'800 à 2'500 par année ».

Résultats du vote du 2^{ème} amendement :

Le 2^{ème} amendement est refusé par 16 NON, 8 OUI et 6 ABSTENTIONS.

- Il soumet enfin le préavis tel que présenté au vote soit :
 - ✓ Porter le montant forfaitaire de CHF 11'700 pour solde de tout compte, en règlement définitif de la créance communale.
 - ✓ Porter le montant de la redevance annuelle de CHF 1'800 par année.

Résultats du vote du préavis non amendé :

Le préavis municipal est refusé par 20 NON, 6 OUI et 4 ABSTENTIONS.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N°62/2025

« RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom) : DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE *Rapport de la Commission et Vote*

La parole est donnée à **M. Michel Zryd, Conseiller**. Il débute avec un aparté sur une partie du rapport qui lui semble importante : « la commission est unanime : il est impératif de mener ce projet à son terme. À défaut, ce « serpent de mer » perdurera, rendant la situation encore plus complexe, démotivante et coûteuse » et poursuit par la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas la prendre.

Il ouvre ensuite la discussion pour la refermer aussitôt en l'absence de questions.

Il soumet le préavis au vote soit :

1. Accorder un crédit supplémentaire de CHF 66'000 pour couvrir le dépassement de crédit actuel ;
2. Accorder un crédit complémentaire de CHF 30'000 pour finaliser la révision du PACom, incluant les démarches restantes et les procédures administratives ;
3. Autoriser la Municipalité à financer cette dépense par le biais de la trésorerie courante ou à procéder à un emprunt au meilleur taux du marché si les liquidités devaient être insuffisantes.

Le préavis est accepté par 28 OUI et 2 ABSTENTIONS.

10) PRÉAVIS MUNICIPAL N°63/2026

« ADOPTION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACom) *Nomination de la Commission*

Le Président cède sa place au 1^{er} vice-Président, M. Valéry Babey.

Le 1^{er} vice-Président précise que les personnes qui ont des intérêts prépondérants comme par exemple, celles qui ont formulé des oppositions et qui ne les ont pas retirées, ne peuvent pas faire partie de la commission.

Il donne la parole à la Municipalité.

Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, précise que dans le cadre de l'examen du préavis N°63 relatif à l'adoption du plan d'affectation communale, la position présentée est le résultat d'une décision prise de manière collégiale par la Municipalité.

Bien qu'il s'agisse de son dicastère, et qu'elle se rallie à cette décision par respect du principe de collégialité et du devoir de réserve qui s'impose à l'exécutif, elle souhaite exprimer qu'elle ne partage pas entièrement le résultat tel qu'il est proposé.

Cette réserve personnelle n'enlève en rien au respect du cadre institutionnel ni à son engagement à soutenir la position adoptée collectivement par l'exécutif, sans entrer dans le détail des délibérations internes, lesquelles sont soumises au secret de fonction.

Elle reste bien entendu à disposition pour répondre aux questions des Conseillères et des Conseillers dans les limites des informations communicables.

Le Vice-président ouvre la discussion.

M. Michel Zryd, Conseiller, rappelle que ce préavis s'inscrit dans la continuité de dépenses déjà engagées : une partie du montant demandé a d'ailleurs déjà été utilisée, le solde correspondant essentiellement à des compléments. Il s'agit d'un dossier qui traîne en longueur et la métaphore du serpent de mer illustre parfaitement la situation. Il remercie le technicien communal, M. Christian Pierrehumbert, pour le travail mené avec la Municipalité sur ce préavis, qui a permis d'aboutir à une proposition, certes imparfaite, mais concrète. Il souligne que le règlement actuel est en vigueur depuis 1982, ce qui montre qu'il est temps d'avancer. Le dossier est complexe et la commission qui va se pencher sur ce dossier aura un travail conséquent à accomplir.

M. Pierre Schaller, Conseiller, souhaite s'assurer que chacun a lu attentivement ce préavis qui n'est pas simple. Il souligne que l'on demande d'accepter le plan avec ses explications, ses oppositions mais aussi le règlement particulièrement complexe. Il encourage l'assemblée à aller le consulter en ligne, rappelant qu'il ne sera pas distribué en version papier afin d'éviter un gaspillage de papier. Il insiste sur le fait que si le plan est important, le règlement l'est tout autant. Il invite donc à ne pas hésiter à adresser des remarques et des questions à la commission, car le sujet s'annonce exigeant.

Le Syndic, rappelle que les plans et les règlements publiés sur le site ont tous été mis à l'enquête publique. Chaque habitant de Gingins a donc eu largement le temps de les consulter, de les analyser et de formuler le cas échéant, d'éventuelles remarques. À sa connaissance, très peu de commentaires ont été reçus. Il souligne qu'il n'est plus opportun de remettre en question certains articles du règlement à ce stade, car cela ne ferait que retarder le projet et en augmenter les coûts. Il précise également que ce règlement ne vient pas d'apparaître sur le site : il y est disponible depuis un certain temps déjà.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, s'excuse d'empiéter sur les futurs travaux de la commission, mais il ne comprend pas les chiffres au moment du bilan (besoin de 192 habitants et capacité d'accueil de 139 habitants) ainsi que la sous-capacité d'accueil de 53 habitants. Il a donc de la peine à saisir pourquoi les positions sont actuellement si fermes, que ce soit en lien notamment avec les oppositions, alors même que l'on se trouve en dessous de la capacité d'accueil.

M. Christian Pierrehumbert, Technicien communal, précise que tous ces chiffres sont difficiles à appréhender. La population de la commune de Gingins a été prise en considération en 2017. Le plan directeur cantonal autorise ensuite une augmentation de 0.75 % sur les quinze prochaines années ce qui porte à 1411 habitants. C'est cette projection qui explique l'écart observé. Le chiffre de (-) 53 habitants s'explique par la révision des capacités constructives disponibles parcelle par parcelle. En effet, il existe aujourd'hui une réserve théorique correspondant à 53 habitants supplémentaires sur les parcelles déjà constructibles. Par parcelles constructibles, on entend celles qui sont partiellement bâties ou dont la construction n'utilise pas toute la capacité de surface autorisée. C'est cette réserve qui conduit au chiffre de (-) 53 habitants.

Le Vice-président stipule que c'est un énorme travail qui attend la commission, il faut que les agendas des uns et des autres soient bien libres pour rendre dans les temps leur rapport. C'est vraiment un très gros travail.

M. Michel Zryd, Conseiller, propose que les personnes qui ont fait partie des commissions extraparlimentaires d'il y a 3, 4 ans ou peut-être 5 s'annoncent : ils ont déjà commencé à étudier tout cela. Il se dit intéressé de faire partie de cette commission.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, pense que ce serait pertinent de reprendre la même commission que pour le préavis N° 62, car ils sont déjà dans le sujet, à condition qu'il n'y ait pas des personnes concernées par une opposition.

M. Pierre Schaller, Conseiller, abonde dans le sens de M. Michel Zryd, c'est-à-dire de reprendre la même commission. Il rappelle que la commission chargée d'étudier le préavis N°62 devait statuer sur un montant alors que le présent préavis soulève des problèmes fondamentaux. Il rappelle que la commission consultative était composée de MM. Cédric Gorgerat, Michel Zryd, Serge Bally, Thierry Guibert et lui-même. C'était bien une commission consultative avec des Conseillers communaux et de simples citoyens. Il propose que Cédric Gorgerat soit président de cette commission.

Le Vice-président s'assure que M. Pierre Schaller, candidat pour la commission, a bien levé toutes ses oppositions, ce qu'il confirme.

M. Serge Bally, Conseiller, demande s'il peut faire partie de la commission et se récuser au moment du vote.

Le vice-Président lui explique qu'il ne peut pas faire partie de la commission puisqu'il a des intérêts prépondérants.

MM. Cédric Gorgerat, Michel Zryd, Pierre Schaller, Pierre-Yves Revaz, Sylvain Liaudat, et Jean-Luc Baldy sont candidats.

Le vote se déroule à bulletin secret.

La commission est composée de : MM. Cédric Gorgerat, Sylvain Liaudat, Michel Zryd, Pierre Schaller, et Jean-Luc Baldy

Le Président reprend sa place et rappelle au Vice-Président qu'il devra œuvrer de nouveau lors la prochaine séance pour le vote.

Ndlr : Suite à différents échanges avec Mme le Préfet Chantal Turin, M. Cédric Gorgerat s'est retiré de la commission. M. Pierre-Yves Revaz, non élu mais ayant obtenu la majorité absolue, l'a remplacé au sein de la commission.

11) PRÉAVIS MUNICIPAL N°64/2026

« RÈGLEMENT CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL - ADAPTATION »

Rapport de la commission et Vote

La parole est donnée à **M. Christian Lavanchy, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas la prendre.

Le Président ouvre ensuite la discussion et la referme aussitôt.

Il soumet le préavis au vote soit :

1. D'adopter le règlement du personnel communal dans sa version adaptée.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

12) PRÉAVIS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL N°1/2025

« INDEMNITÉS DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031 »

Rapport de la commission et Vote

La parole est donnée à **M. Johnny Bühler, Conseiller** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le président donne la parole à la Municipalité puis aux Conseillers communaux. Aucun ne souhaite prendre la parole.

Il soumet le préavis au vote soit :

1. D'adopter les indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031 telles qu'indiquées dans l'annexe 1 du préavis du bureau N°1/2025 ;
2. De fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

13) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Alexandre Mestral, Conseiller, annonce que le domaine Le Pontet célébrera ses 220 ans les 13 et 14 juin prochains. Il indique être à la recherche de subventions ou de soutiens financiers : toute entreprise souhaitant faire un don généreux contribuera à rendre la fête encore plus belle !

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande à la Municipalité pour quelle raison la Commune de Gingins n'apparaissait pas dans le journal *La Côte*, alors que toutes les autres communes y présentaient les prochaines votations et élections.

Il demande de plus, à la Municipalité d'améliorer le réglage de l'éclairage du complexe sportif qui est encore trop fort et gênant jusque dans les hauts de Gingins, contrairement à ce qui est mis en place dans d'autres communes. Il rappelle que lors de la mise en service du précédent complexe sportif en 1985, plusieurs ajustements avaient été nécessaires avant d'obtenir un éclairage adéquat.

M. Christian Lavanchy, Conseiller, revient sur l'étude des horaires du bus 815 menée par Région de Nyon. En tant qu'usager, il souligne l'importance d'une bonne correspondance avec les trains à Nyon. Pour exemple, lorsque le bus 815 arrive avec deux minutes d'avance, il peut gagner jusqu'à vingt minutes sur son trajet vers Lausanne. Deux minutes peuvent donc faire une réelle différence.

M. Johnny Bühler, Conseiller, revient sur un article paru dans *La Côte* le 1er décembre, indiquant que le prix de l'eau devrait prendre l'ascenseur à Nyon et dans huit autres communes. Il ne se souvient pas que ce sujet ait été abordé auparavant. Selon l'article, Nyon prévoit une actualisation de son règlement sur la distribution de l'eau, qui pourrait entraîner une hausse de 139 % de la facture d'ici 2037. Il demande si la Municipalité dispose d'informations à ce sujet.

M. Denis Krebs, Municipal, répond qu'avec le projet de construction du nouveau réservoir à Gingins, qui regroupera plusieurs communes, une hausse du prix de l'eau est également à prévoir pour Gingins. Une première augmentation interviendra déjà cette année, même si le montant exact n'est pas encore connu. Toutefois, il estime que les 139 % évoqués dans l'article semblent largement exagérés. La Municipalité reviendra vers le Conseil dès qu'elle disposera d'informations plus précises.

Mme Elaine Walsh, Conseillère, souhaite que l'augmentation des tarifs liés aux eaux usées et aux eaux claires soit annoncée dans le *Ginginfo*, afin que les ménages puissent anticiper et adapter leur budget, en particulier les retraités qui disposent de revenus fixes.

M. Pierre Schaller, Conseiller, dit ne pas comprendre pourquoi, alors que l'eau de la commune sera gérée par la nouvelle association, les habitants devront tout de même payer davantage — une hausse qui se répercutera directement sur les taxes liées à la consommation d'eau.

Il souhaite également obtenir une réponse à sa question concernant l'absence de présentation des candidats de la commune dans le journal *La Côte*. Selon lui, Gingins était la seule commune à ne pas y figurer.

M. Daniel Zryd, Conseiller, souligne que d'autres communes d'Asse Boiron n'ont pas présenté les candidats dans le journal.

Mme Nathalie Heinis, présente dans le public, intervient en tant que Secrétaire municipale, pour expliquer que la commune a décidé de ne plus publier les horaires du bureau de vote dans *La Côte*, car ils figurent déjà sur le site communal ainsi que sur les bulletins de vote. Chaque publication liée à un scrutin coûte environ CHF 600 à la commune. Elle précise que toutes les communes n'ont pas publié ces informations.

M. Jean-Luc Baldy, Conseiller, souhaite connaître l'état d'avancement des études pour le nouveau centre de Gingins et la grande salle, et demande si l'on dispose déjà d'une idée de l'échéance à laquelle le préavis des travaux proprement dits pourra être déposé.

Mme Charlotte Connell, Municipale, lui répond que ce projet étant dépendant de l'avancée du dossier relatif à l'EMS, il lui est difficile de répondre précisément à cette question. Elle ajoute que, dans l'idéal, le préavis devrait être présenté le plus tôt possible : son objectif a toujours été de le déposer avant la fin de la législature, même s'il n'est pas certain que cela puisse être tenu.

Le Président passe ensuite la parole à la Secrétaire pour la lecture de l'extrait de décisions.

13) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La Secrétaire donne lecture de l'extrait des décisions qui ne fait l'objet d'aucune remarque, ni commentaire.

Le Président informe l'assemblée que la prochaine séance aura lieu le 29 avril 2026 à 20h15 et que la dernière séance de la législature aura lieu le mercredi 24 juin 2026 à 20h15.

Le Président rappelle à toutes et tous qu'ils ont la possibilité de voter que ce soit par correspondance, par courrier, en déposant l'enveloppe dans la boîte aux lettres devant la maison de commune ou en déposant son enveloppe de vote dans l'urne au bureau de vote jusqu'au dimanche 8 mars à 11h00.

Il remercie tout le monde pour leur participation, leur souhaite un bon retour et invite ceux qui le souhaitent à échanger autour d'un verre.

La séance est close à 22h02.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL

MERCREDI 29 AVRIL 2026 à 20 h 15

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Florence Roiné